



Agir pour construire

Paris, le 20 novembre 2002 – n° 30-2002

COMMISSION PARITAIRE NATIONALE

Revalorisation des salaires : ils se foutent de nous !

Une commission paritaire nationale sur la revalorisation des salaires s'est tenue ce jour. Alors que toutes les organisations syndicales s'accordaient au minimum sur une revalorisation de 2,2% au titre de l'année 2002, les employeurs, raides dans leurs bottes, ont prouvé qu'ils n'avaient aucune volonté d'aboutir. Ayant « poliment » écouté, ils ont refusé toute revalorisation de salaires pour 2002.

Pour 2002 : circulez y'a rien à voir !

Les employeurs, se félicitant de l'augmentation artificielle :

- des salaires de base en novembre, due à l'intégration du prorata (au 22/10/02), de la PDE en cours d'acquisition,
- du 13^{ème} mois qui en découle mécaniquement,

estiment ne plus rien devoir aux salariés pour 2002 !

Pour 2003 : pas mieux !

Les employeurs, arguent sans rire :

- que la prime de vacances sera versée en mai 2003 et intégrée par 13^{ème} au salaire de base dès le mois suivant, le majorant ainsi d'environ 4% ... **mais au final + 0% !**
- qu'ils vont mettre en œuvre la part variable pour les commerciaux (versement **éventuel** en 2004),
- qu'une prime, variant selon l'ancienneté, **devrait** être versée en 2004 aux « populations non commerciales ».
- qu'une mesure générale d'augmentation des salaires (de 0,9 à 1%) **pourrait** intervenir au premier trimestre 2003,
- qu'ils sont favorables à une garantie d'évolution des salaires de base... de 5% en 5 ans, mesurée a posteriori, le constat étant fait en 2007... **mais avec l'inflation !**
- qu'une rencontre en mars **devrait permettre** de fixer le niveau des RAG, si les entreprises du Groupe ont fini de classer les emplois.

En se contentant ainsi d'amuser la galerie, ils considèrent avoir donné le meilleur d'eux-mêmes !

Après s'être goinfrés d'augmentations scandaleuses, les dirigeants, du Groupe et des entreprises le constituant, prétendent mettre le personnel au régime sec. Ils s'autorisent même à l'insulter en prétendant qu'une répartition par treizième (prime de vacances) ou trente-sixième (PDE) de sommes déjà acquises, constituerait une revalorisation des salaires !

Si à Guignol, les altercations avec une autorité imbécile, symbolisée par le gendarme Flageolet, se règlent à coups de bâton, gageons que cela ne saurait tarder à se produire dans le Groupe.

Rappel de nos revendications

Alors que pour l'année 2002 se profile une inflation de 2,4% nous demandons :

➤ Au titre de la période de novembre 2001 à novembre 2002 :

- **revalorisation de tous les éléments de salaire de 2,4 % au 01/11/02**
- **et prime compensatrice de perte de pouvoir d'achat de 500 euros** (correspondant au manque à gagner sur la période pour un salaire moyen).

➤ Au titre de 2003 :

Augmentation générale des salaires de 0,9 % au 1^{er} janvier, dans le cadre d'un mécanisme de revalorisation pluri-annuelle des salaires effectifs, articulé autour d'un acompte en début d'exercice (correspondant à la moitié de l'inflation moyenne des trois dernières années), complété par un ajustement en fin d'exercice.

Le secrétariat national

Bernard Charrier, Gérard Commarmond, Patrick Galpin, Serge Huber, Bettina Larry

Membre fondateur de l'UNION SYNDICALE - GROUPE DES 10 "SOLIDAIRES"

Secrétariat Général Caisse d'Épargne : CE Centre-Val de Loire - 2bis, rue Denis Papin - 37300 JOUÉ LÈS TOURS - ☎ 02.47.73.34.19 ☎ 02.47.73.34.20 - www.syndicat-unifie.net

